

Le PLU après les lois ALUR et ELAN

Durée : 6 heures

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Public

- Tout agent en lien avec le service urbanisme

Prérequis

- Connaître les fondamentaux de l'urbanisme

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les dispositions relatives au PLU
- Connaître les articulations entre l'échelon communal et intercommunal
- Comprendre incitations à la mise en place de documents intercommunaux

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- Bilan des incidences des lois ALUR et Elan sur les PLU
- Evolution du contenu et de la procédure d'élaboration
- Modalités d'évolution du PLU
- Rapports normatifs avec les documents d'ordre supérieur
- Evolution de la compétence d'élaboration au niveau des EPCI
- Articulation entre PLU et ZAC
- Les orientations d'aménagement et de programmation et les zones d'aménagement concerté
- Le renouvellement des documents d'urbanisme pour prendre en compte le développement durable
- Les mesures de lutte contre l'étalement urbain,
- La participation du public.

ORGANISATION

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Cas pratiques
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

